

N° 9 – Mercredi 10 Février 2010

Email:

Le gouvernement répondra t'il à notre attente ?

La lettre adressée au Ministre Mr Borloo a été transmise aux responsables de groupes parlementaires et nombre d'entre vous ont envoyé une copie à divers élus de leur connaissance : on me signale des réactions d'élus qui se sont adressés au gouvernement : c'est encourageant...

Question écrite N°: 70425 de M. Lachaud Yvan (Nouveau Centre - Gard)
Au Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
Question publiée au JO le: 02/02/2010 page: 989

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la situation dans le transport fluvial.

En effet, le transport fluvial, mode de transport économique et respectueux de l'environnement, ne dispose d'ores et déjà plus d'un réseau homogène et moderne sur le territoire français. Plusieurs artisans bateliers ont bloqué la navigation sur la Moselle à Thionville à compter du 12 janvier 2010 : excédés par les baisses de tarifs successives depuis plus d'un an, ils souhaitent rencontrer les dirigeants d'EDF et d'Arcelor-Mittal pour que ces derniers mettent un terme à ce qu'il convient d'appeler l'étranglement de la profession de transporteurs fluviaux.

Le gouvernement néerlandais a mis en place une politique protectionniste au bénéfice des plus gros transporteurs fluviaux et transgressé les règles de la libre concurrence ; le résultat de cette concurrence déloyale est de mettre l'ensemble de la profession en situation d'extrême faiblesse, car l'exemple d'EDF et d'Arcelor a très largement inspiré tous les autres clients du transport fluvial (céréaliers, agrégats, aciers...) sur l'ensemble du territoire européen.

Le transport fluvial est pourtant un secteur qui a été défini comme prioritaire dans le Grenelle de l'environnement. Il est donc indispensable d'obtenir un changement de comportement de ces deux entreprises, qui profitent de leur position dominante pour imposer des conditions draconiennes à l'artisanat batelier, mais aussi d'obtenir que l'État néerlandais cesse de fausser les règles de la libre concurrence par des mesures protectionnistes, et enfin d'étudier la possibilité de la mise en place d'un seuil minimum de rémunération du fret fluvial afin d'en faire une règle européenne.

Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ces trois propositions, indispensables pour assurer la survie et le développement du secteur du fret fluvial. Il est sensible, en particulier, aux préoccupations des artisans bateliers, peu nombreux, qui ont investi dans du matériel répondant aux besoins actuels ; ils vont rencontrer des difficultés que beaucoup ne seront pas capables de surmonter si cette forme de concurrence déloyale initiée par les Pays-bas devait persister. Il souhaite en tout cas que le Gouvernement prenne en compte ces préoccupations et décide d'y répondre.

C'est encourageant : La question est clairement posée et permettra d'avoir une réponse du gouvernement, mais quand ? D'autres réactions nous sont signalées, parmi lesquelles des maires, des conseillers généraux de différents horizons politiques qui nous indiquent qu'ils saisissent le Ministre sur les questions soulevées : il n'y a aucune raison pour que l'état néerlandais continue d'encourager, voire d'initier des pratiques qui transgressent les règles de la libre concurrence sans aucune réaction de l'état Français...

Mais à ce jour, nous n'avons aucune réponse du Ministre Français...

Le 11 Février, à Bruxelles se tient une réunion sur la crise dans la batellerie à laquelle assiste le Vice-Président Néerlandais de l'OEB, Mr Van de Velde et les représentants de différents Etats ... qu'en sortira t'il ? j'essaie d'avoir des informations dès que possible.

Pendant ce temps, des confrères de plus en plus nombreux rencontrent des difficultés de plus en plus grandes pour s'en sortir : il est indispensable de réagir.

Le syndicat LA GLISSOIRE appelle à des actions de blocage de la navigation à partir du Mardi 17 Février 2010

Cela nous concerne tous

Renseignements: pour le nord mr carpentier 06.83.87.78.52, pour la region parisienne mr claeys 06.81.69.17.31